



La lettre

de l'Association Ethique et Investissement

Décembre 2015

41

édito

Chers amis

C'est dans le contexte de la COP 21 et avec l'éclairage de l'encyclique Laudato Si, qu'Ethique et Investissement a réuni le 15 Octobre, à l'Institut Catholique de Paris, en collaboration avec le Master Economie Solidaire et Logique de Marchés de la FASSE et la Revue Projet, plus de 100 personnes pour une trop courte soirée de réflexion qui avait pour titre : « Climat : Quel rôle pour les investisseurs et les actionnaires ? »

Les débats ont clairement mis en évidence la nécessaire implication dans ce combat contre le réchauffement climatique de toutes les parties prenantes : **entreprises, pouvoirs publics, ONG**, et pour ce qui concerne plus spécifiquement notre Association, **l'épargnant** tant dans son rôle de citoyen devant réfréner la tentation du « toujours plus » que dans son rôle d'épargnant cherchant, par ses choix d'investissement, à adresser aux entreprises un message clair et crédible sur sa volonté de les voir s'emparer sérieusement et rapidement de cette problématique.

Ethique et Investissement, dans son rôle d'aiguillon, n'a pas attendu la COP 21 pour agir sur ce sujet, vis-à-vis des sociétés de gestion qu'elle côtoie, en demandant des analyses de qualité sur ces questions, mais aussi vis à vis des pouvoirs publics, en appuyant tout projet de texte réglementaire favorisant la transparence de l'action des entreprises sur ces problématiques.

Ethique et Investissement intervient également auprès des entreprises elles-mêmes en exigeant, par le dialogue, une réelle et sensible contribution à la baisse rapide des émissions de gaz à effet de serre.

En dernier lieu, je vous invite à réserver dès maintenant votre journée du **14 avril 2016** au cours de laquelle nous réfléchirons sur le thème : « **Quelles exigences éthiques pour l'investissement dans l'agro-industrie ?** », et qui se terminera par l'AG de l'association.

En cette fin d'année, je joins à cette lettre l'habituel bulletin d'adhésion pour l'année 2016 et vous remercie à l'avance de cette manifestation de votre soutien à nos actions.

Tous les membres du Conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter un bon Noël ainsi qu'une excellente et sereine nouvelle année.

Date à retenir :

14 avril 2016 :

9h-17h

Colloque

**Quelles exigences éthiques
pour l'investissement dans
l'agro-industrie ?**

Assemblée Générale

à 17h

**Enclos Rey
57, rue Violet
75015 Paris**

Bonne lecture

**Geoffroy de Vienne
Président**

Introduction

L'urgence est là : il faut limiter le réchauffement climatique et donc diminuer considérablement les émissions de gaz à effet de serre.

En tant qu'investisseurs responsables, doit-on désinvestir des énergies fossiles ? En tant qu'actionnaires responsables que doit-on exiger des entreprises cotées ? En tant que citoyen, quels efforts devons-nous faire ?

Pour nous aider à répondre à ces questions, un expert de la transition énergétique, une représentante d'une ONG, un spécialiste des marchés pétroliers et un représentant d'entreprise nous ont donné leur point de vue sur les enjeux et les démarches possibles.

Panorama général

Alain GRANDJEAN, économiste, fondateur et associé de Carbone 4, Cabinet de conseil et d'études sur le carbone



Il est désormais scientifiquement acquis qu'il existe bien un réchauffement significatif résultant de l'émission excessive de gaz à effet de serre (GES) directement liée à l'activité humaine.

S'il est vrai que la planète a connu des changements de température importants entre l'aire glaciaire et l'aire planétaire, jamais une hausse de température aussi rapide que celle des 100 dernières années n'a été observée. Sans changement de comportement mondial, le réchauffement pourrait atteindre trois à cinq degrés supplémentaires d'ici 2100 ce à quoi les écosystèmes ne peuvent s'adapter.

Depuis 1992, les Nations Unies tentent de mettre en place un cadre juridique international visant à engager un maximum d'Etats dans la réduction des émissions de GES (Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques). La prochaine grande réunion (COP 21), organisée par la France, vise à obtenir l'engagement des 196 Etats signataires sur un texte limitant à deux degrés par rapport à l'époque préindustrielle le réchauffement d'ici 2100. Par ailleurs, les entreprises et les scientifiques mettent en œuvre des solutions pour limiter l'usage des

énergies fossiles et développer des sources d'énergies alternatives.

Parallèlement, la communauté financière a été interpellée par le rapport de l'économiste Nicholas STERN (2006) et, plus récemment, par le rapport de CANFIN-GRANDJEAN (juin 2015). L'idée qui s'en dégage est que le changement climatique représente aussi un risque majeur pour l'économie, et un surcoût financier considérable. Il faut donc désormais investir de l'argent pour lutter contre le réchauffement climatique et développer des sources d'énergies alternatives.

Par ailleurs, l'adoption par la France de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique impose, dès 2016, aux institutionnels de mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles.

Ainsi, il apparaît que le réchauffement climatique est véritablement l'affaire de tous : scientifiques, Etats, individus mais aussi investisseurs et industriels qui doivent reconsidérer leurs stratégies d'investissement en fonction de cette donnée.

La France, en tant que pays hôte de la COP 21, a un rôle particulier à jouer à cet égard.

Point de vue de l'ONG 350.org



Clémence Dubois Chargée de campagne pour la COP21 et du désinvestissement à 350.org

L'association 350.org était au sein du panel le représentant de la société civile. Clémence Dubois, la plus jeunes des orateurs et la seule femme (hors les organisatrices) s'est posée en défenseur de la jeune génération, celle qui prend de plein fouet les effets du réchauffement climatique. Elle a insisté sur les enjeux de justice climatique. Selon le consensus scientifique, il faut laisser 80% des réserves d'énergie fossile dans le sol afin de ne pas dépasser le seuil des 2°C.

Considérant que les investissements ne sont pas neutres, l'organisation 350.org a décidé de les politiser et de les démocratiser. Ainsi elle a commencé, il y a trois ans, une campagne de promotion du désinvestissement carbone.

L'organisation considère qu'il est immoral de faire de la destruction du climat le cœur de son activité, qu'il est immoral d'en tirer des bénéfices. L'objectif est de dénoncer l'influence politique de cette industrie et d'alerter sur le risque financier lié à la bulle carbone.

500 investisseurs institutionnels dans le monde ont rejoint le mouvement de désinvestissement dans les énergies fossiles, ce qui représente une capitalisation de 3500 milliards de dollars (on peut citer en particulier le CCFD Terre solidaire dans son fonds Ethique et Partage plus de 20 collectivités françaises).

Frédéric Baule : Spécialiste des marchés de l'énergie

Frédérique Baule a apporté une contribution originale à la soirée en synthétisant les conclusions d'un travail d'étude mené par les élèves de première année de l'ESSEC. L'étude portait sur leur perception de la communication institutionnelle des entreprises du CAC 40 quant à la gestion de la transition énergétique.

Que révèle donc la communication institutionnelle des entreprises pour ces jeunes ? : Simple opération de communication sous la pression des interpellations des défenseurs de la RSE ou des actionnaires ou véritable changement de business model intégrant les enjeux de la transition énergétique. Ils considèrent qu'il y a récemment un certain recul de la communication de pure façade avec cependant un sentiment d'incohérence entre les discours et les actes ou même entre les projets concrets eux-mêmes. Par ailleurs, pour ces jeunes, les mesures qui réduisent véritablement l'empreinte carbone ne prennent pas encore assez en compte l'impact des autres partenaires de l'entreprise (clients, sous-traitants, collectivités territoriales). Enfin, la croissance même de l'activité peut annuler l'effort fait dans la réduction de l'empreinte carbone de la production unitaire. Pire, pour les industries extractives, l'économie bas carbone peut impliquer l'arrêt à terme de l'activité de l'entreprise. Les étudiants concluent à certaines contradictions insurmontables, sauf à trouver des leviers positifs dans l'investissement.

Le point de vue d'un industriel

Jean-Yves Caneill, Chef de mission Politiques Climatiques Direction du développement durable, EDF



EDF a une longue expérience d'internalisation des signaux économiques extérieurs. En 1997, le protocole de Kyoto prévoit en particulier l'instauration d'un marché du carbone qui se mettra en place en Europe en 2005. EDF décide alors d'intégrer le prix du carbone dans ses décisions d'investissement. L'Union Européenne adopte en 2008 un « Paquet-Climat-Energie 2008-2020 ». EDF écrit donc sa stratégie Carbone, qu'elle décline pays par pays (y compris pour les clients) avec une discrimination des projets hors Europe, la règle étant la meilleure technologie possible. Ainsi, une centrale à charbon a été construite en Chine suivant ce critère. Depuis la stratégie a été réinterrogée. Un objectif global de 150g de CO2 par KWh a été fixé et la réactualisation se poursuit. EDF est conscient de ses responsabilités, mais ne peut agir qu'à un certain rythme en fonction de la technique. La question n'est pas seulement morale, elle est aussi économique.

Conclusion

Pour Ethique et Investissement, la problématique est complexe et les solutions forcément multiples, collectives et collaboratives. Elles doivent en tous cas impliquer toutes les parties prenantes :

- Les entreprises doivent diminuer leur empreinte carbone directe et indirecte. Cela implique une véritable mutation pour les industries extractives.
- Les actionnaires ont la responsabilité d'orienter la stratégie des entreprises cotées dans le sens du bien commun et non du seul intérêt personnel.
- Les investisseurs doivent flécher leurs investissements vers des pratiques plus responsables.
- Les pouvoirs publics doivent développer une vision à long terme en prenant des mesures courageuses.
- Les membres de la société civile, dont Ethique et Investissement, doivent continuer leur travail d'aiguillon.
- Les citoyens doivent acquérir des gestes écoresponsables.

ACTUALITES DE L'ASSOCIATION

INFO CONGREGATIONS

FORMATIONS

Nos prochaines sessions de formation « *Placements financiers : comment les gérer pour qu'ils répondent aux besoins de la congrégation* » auront lieu les 8/9 mars 2016 puis 16/17 novembre 2016

Vous pouvez dès à présent vous inscrire auprès d'Elizabeth Vierratoux : 01 47 65 00 40 ou

elizabeth.vierratoux@ethinvest.asso.fr

ATELIER CONGREGATION

Le Groupe Congrégations, annoncé dans notre précédente lettre, prend forme avec un mode de fonctionnement assoupli et allégé :

- proposition faite non seulement aux économistes mais aussi aux laïcs mandatés et en charge des placements financiers pour le compte d'une congrégation.
- fonctionnement par mails à partir des questions et réflexions reçues, avec un point récapitulatif tous les 2 mois pour relancer le débat

contact Christiane VANVINCQ christiane.vanvincq@xavieres.org

INFO GENERALES

REFLEXION

Notre prochain colloque consacré aux problématiques de l'investissement dans le secteur de l'agro-industrie aura lieu le **14 avril 2016 de 9h à 17h, rue Violet**. Ce colloque sera suivi de notre Assemblée Générale.

Comité de gestion du fonds NS50

Les secteurs étudiés depuis juillet 2015 sont : biens et services industriels (juin 2015), analyse ISR thématique – COP21 – Stockage de l'énergie, recyclage et économie d'énergie (sept 2015), équipements et services de santé (oct. 2015), réactualisation multisectorielle (nov. 2015). Vous pouvez retrouver un bref compte rendu de ces études sur notre site Internet

http://www.ethinvest.asso.fr/80_p_42622/analyses-extra-financiere-sectorielle.html

Mise en place d'un label ISR public : à surveiller !

La création d'un label public ISR a été annoncée par Michel Sapin en novembre 2015 et les premières labélisation devaient intervenir dès septembre 2016. Ethique et Investissement entend exercer une surveillance sur la mise en œuvre du cahier des charges par les « organismes labélisateurs » sous le contrôle du COFRAC afin de veiller à la qualité du label. Les critères du cahier des charges apparaissent insuffisamment précis quant aux méthodes, critères et objectifs à atteindre. Cependant, ce cahier constitue une avancée qui a vocation à être affinée. Ethique et Investissement y veillera.

INTERPELLATION

Examen en 2^e lecture pour la proposition de loi sur le devoir de vigilance

La proposition de loi sur le devoir de vigilance a été rejetée le 18 novembre 2015 par le Sénat. Le texte revient donc pour un nouveau débat devant l'Assemblée Nationale. Ethique et Investissement reste mobilisée pour l'aboutissement voire l'amélioration de ce projet par voie d'amendements.



PRESIDENT : Geoffroy de VIENNE
VICE-PRESIDENTE : Martine ELSAKHAWI
TRESORIERE : Thérèse VAN DE WEGHE
SECRETAIRE : Pierre ARQUIE
CHARGÉE DE MISSION : Agathe DAVID

ASSOCIATION ETHIQUE et INVESTISSEMENT : 33 Rue du Général Leclerc 92130 Issy-Les-Moulineaux - tél : 01 47 65 00 40
info@ethinvest.asso.fr www.ethinvest.asso.fr

